Département de la HAUTE-MARNE

Arrondissement de CHAUMONT

PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <u>DU : Mardi 23 Octobre 2018</u>

Date de Convocation : 15/10/2018 Nombre de Conseillers en exercice : 41 Sous la présidence de : Marie-Claude LAVOCAT Secrétaire de séance : Yvette ROSSIGNEUX

Communauté de Communes des Trois Forêts

L'an deux mille dix huit, le vingt trois octobre, à 18h00, les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Trois Forêts, se sont réunis dans la salle des fêtes de Châteauvillain sur convocation régulière de Marie-Claude LAVOCAT, Présidente de la CC3F.

- **❖ Désignation du secrétaire de séance :** Yvette ROSSIGNEUX → à l'unanimité 36
- ❖ Approbation PV conseil communautaire 25/09/2018 → à l'unanimité 36
- ❖ Décision de la Présidente → à l'unanimité 36
- ❖ DIA prise(s) par la Présidente aucune préemption → à l'unanimité 36

❖ GIP des forêts de Champagne et Bourgogne : avis favorable quant au projet de la charte de création du 11ème Parc national

• Article 1 : Le Conseil Communautaire donne sur le projet de charte et le rapport environnemental un avis favorable ;

Vote pour: 26 Abstention: 3 Vote contre: 7

♦ Article 2 : Le Conseil Communautaire fait remarquer qu'il aurait été intéressant qu'un travail soit établi sur la réserve intégrale en même temps que la charte. Ce projet de charte ne précisant pas les conditions de réalisation et de gestion de la réserve intégrale forestière ;

Vote pour: 30 Abstention: 6 Vote contre: //

• Article 3 : Le Conseil Communautaire demande que le territoire du Parc en Haute-Marne accueille le siège du Parc, en guise de compensation des contraintes forestières de la réserve intégrale qui se situe sur les Communes de Châteauvillain, Arc-en-Barrois, Cour l'Evêque et Richebourg ;

Vote pour: 30 Abstention: 6 Vote contre: //

* PIG Multi thématique – Validation du programme pour 3 ans avec la formule 'Effet levier', soit une dépense de 79 019 € à prévoir pour la durée du programme → à l'unanimité 36

SDED 52 − **Demande d'adhésion de la CCBJC au SDED** 52 à compter du 01/01/2019 → à l'unanimité 36

Décision modificative au budget CC3F – Opérations d'ordre budgétaire → à l'unanimité 36
 Indemnité brute 2018 du receveur pour un montant brut de 574.43 € → Vote pour : 28
 Abstention : 5 Vote contre : 3

♦ Payfip: mise en place du nouveau moyen de paiement en ligne pour les usagers en complément du paiement TIPI → à l'unanimité 36

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 19h15 et invite l'assemblée à partager le pot de l'amitié.

La Présidente, Mme Marie-Claude LAVOCAT.

Communauté de Communes des Trois Forêts